



URGENT COMMUNIQUE RECTIFICATIF !

LA LIBERTE D'EXPRESSION JUGÉE EN CORRECTIONNELLE à MONTPELLIER

Les avocats viennent à l'instant ce mardi 6 septembre à 15h de nous avertir que l'audience de jeudi 8 septembre à 14h sera finalement une "audience de consignation" (audience au terme de laquelle le président fixe le montant de la somme à consigner par le demandeur, en cas de poursuite abusive). Ce sera donc une audience où absolument rien ne va se passer, si ce n'est la communication de la date de l'audience réelle dans quelques mois.

Cette audience du 8 septembre a pour fonction unique d'éviter la prescription (3 mois) qui aurait fait tomber la procédure. En effet dans cette affaire, la consignation a déjà eu lieu...

Le rassemblement de ce 8 septembre devant le tribunal correctionnel pour soutenir Richard Abauzit et les journalistes suite à la plainte en diffamation du directeur de l'institut St Pierre de Palavas s'annonçait important.

Il est reporté ainsi que la conférence de presse.

Ce n'est que partie remise !